

Assemblée générale

22/11/22

BIOGER Campus Agro Paris-Saclay

Assemblée générale 22/11/22

BIOGER Campus Agro Paris-Saclay

BIOGER@GRIGNON
BYE-BYE 



Depuis le 27/09/2022

- Arrivée successive dans le bâtiment F
- Installation des bureaux, labos
- Permanence à Grignon
- Connaissance du campus et du fonctionnement
- Observation des dysfonctionnements (bât, campus) => demandes de travaux
- Programmation du redémarrage des expériences

- 
- Arrivée successive dans le bâtiment F
 - Installation des bureaux, labos
 - Permanence à Grignon
 - Connaissance du campus et du fonctionnement
 - Observation des dysfonctionnements (bât, campus) => demandes de travaux
 - Programmation du redémarrage des expériences

Connaissance du campus et du fonctionnement

INRAE 22, place de l'agronomie CS 80022 ; 91120 Palaiseau

Horaires d'ouverture 7H30-20H – attention à la fermeture des portes à 20H!

Visiteurs : accès possible après mail à accueil-palaiseau@agroparistech.fr prénom-nom, n° de téléphone de la personne visitée, date & horaire. Prévenir 48 h à l'avance.

Accès prestataires-techniciens, livraisons directioncampuspalaiseau@agroparistech.fr

Badge perdu : directioncampuspalaiseau@agroparistech.fr

Adresses

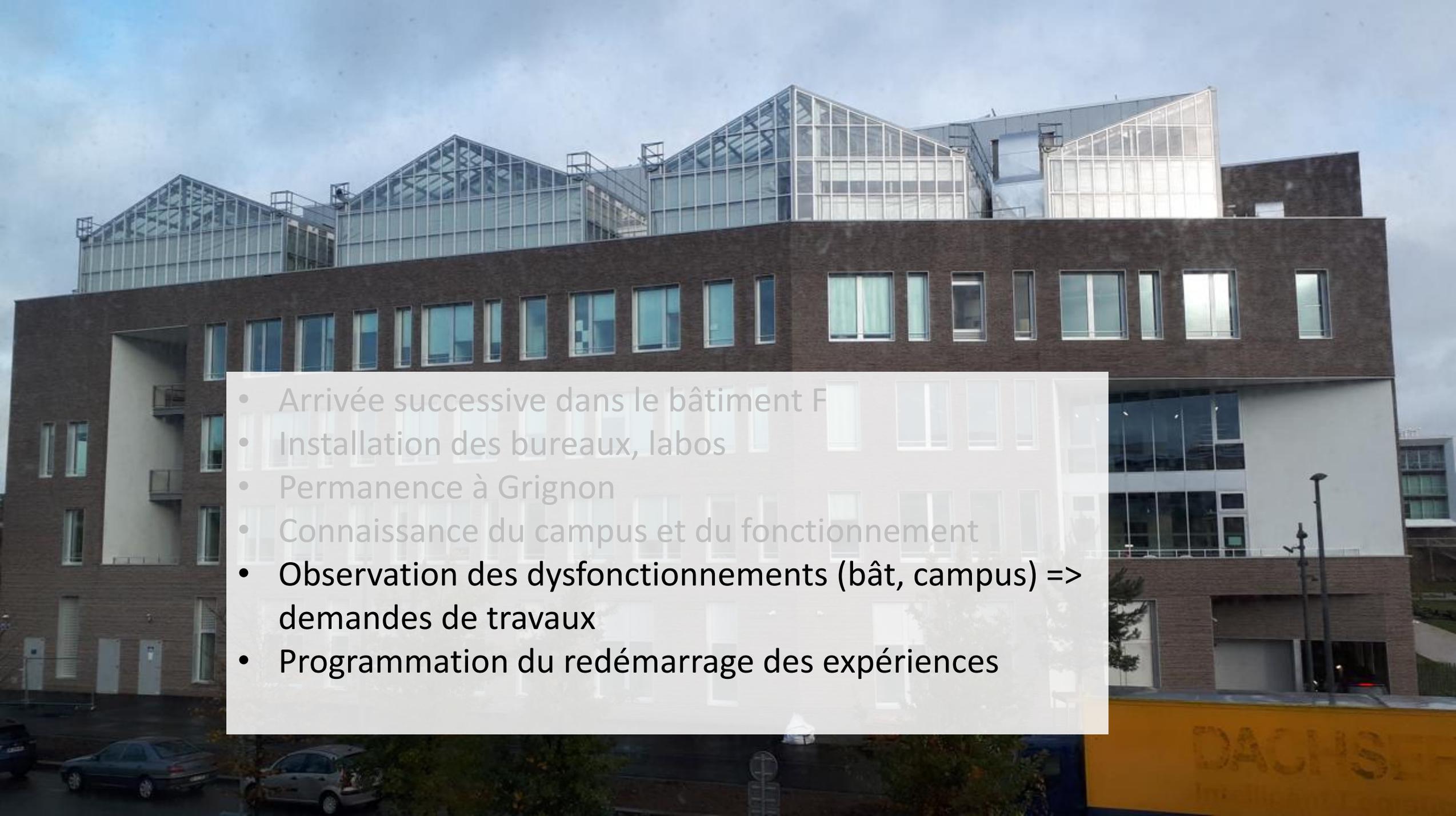
- **Adresse postale (courrier et petites livraisons):**

INRAE – CAMPUS AGRO PARIS SACLAY
22 PLACE DE L AGRONOMIE
CS 80022
91120 PALAISEAU cedex

- **Adresse de livraison (coordonnées GPS en attendant l'adresse définitive)**

Avenue Madeleine Pelletier, aire de livraison F; 91120 PALAISEAU
Aire logistique F : 48.71363,2.19238

Indiquez votre nom et votre n° de téléphone pour être prévenu de la livraison!!!

- 
- Arrivée successive dans le bâtiment F
 - Installation des bureaux, labos
 - Permanence à Grignon
 - Connaissance du campus et du fonctionnement
 - Observation des dysfonctionnements (bât, campus) => demandes de travaux
 - Programmation du redémarrage des expériences

Introduction

Les acteurs sur le Campus

- **CASAS**, société par actions simplifiée, a été chargée à la fois de financer et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction des bâtiments et, désormais, **d'assurer les prérogatives et obligations en qualité de propriétaire des ouvrages ainsi que l'entretien en lien avec le mainteneur, dans les conditions prévues au contrat global**
- **VINCI**, mandataire principal du contrat global réception, exploitation, entretien et maintenance (CREM) pendant les deux années qui suivent la réception
- **ENGIE**, le mainteneur, futur titulaire du contrat global réception, exploitation, entretien et maintenance (CREM)

- **AgroParisTech** : La Direction AgroParisTech, la Direction de campus, les Départements
- **INRAE** : Les unités de recherche, les SDAR du Centre Ile-de-France-Versailles-Saclay dont l'équipe projet

Introduction Les rôles de chacun et les complémentarités

Titulaire du contrat CREM VINCI, pour les deux années qui suivent la réception ENGIE, à compter de la troisième année après réception	CASAS Direction, lien avec les établissements et le Titulaire, Jérôme DEVISMES Chargé d'opération, interface établissements Chargé d'exploitation, interface mainteneur Responsable juridique et achats	Etablissements SDAR, dont gouvernance et équipe projet (Fanny, Noria, Laurent) et équipe Patrimoine AgroParisTech : Direction et Direction de Campus	Utilisateurs Unités, dont DU et DU adjoints, référents bâtiments Départements de formation et de recherche
--	--	---	---

Introduction Les rôles de chacun et les complémentarités

	Titulaire du contrat CREM	CASAS	Etablissements	Utilisateurs
Contrat CREM	Exécute l'ensemble des prestations de maintenance, de renouvellement et de services prévues au contrat global de type CREM	<p>Assure ou fait assurer les prestations prévues au contrat global de type CREM</p> <p>Applique les sanctions prévues au contrat global en cas de défaillance ou d'inexécution contractuelles du Titulaire</p>	<p>Ne peuvent se prévaloir de droits à l'égard du Titulaire, au-delà de ceux stipulés dans le contrat global de type CREM</p> <p>Font respecter les obligations nées de la Convention Tripartite et celles mises à la charge de CASAS au titre du CREM</p> <p>Ne peuvent avoir de contacts directs avec le Titulaire du Crem</p>	
Entretien, maintenance et renouvellement	Diagnostic, plans d'actions, programme pluriannuel, engagement et gestion des travaux de maintenance, de renouvellement et de mises aux normes des installations (par opposition aux travaux nouveaux demandés par Casas qui ne génèrent aucune obligation côté groupement. Voir plus bas)	<p>Surveille ou fait surveiller le bon fonctionnement des installations en lien avec l'équipe du Titulaire</p> <p>Peut exercer les contrôles nécessaires, à son initiative ou la demande du Comité de Suivi de la tripartite</p>	Accompagnent les utilisateurs dans le fonctionnement des installations et l'identification des besoins	Formulent des besoins spécifiques aux équipes dédiées au sein de chaque établissement en matière d'évolution des locaux (le reste des demandes transite par le Portail SAMFM, voir plus bas)
Demandes d'intervention	Prise en charge les demandes d'intervention , en conformité avec les modalités d'intervention en locaux occupés, et informe du suivi des intervention sur le Portail SAMFM	<p>Contrôle le respect, par le Titulaire, de ses obligations contractuelles, notamment les délais d'intervention</p> <p>Relaie et appuie les demandes d'intervention urgentes, impactant la sécurité des personnes, auprès de l'équipe du Titulaire présente sur le site</p>	<p>Etablissent et mettent à jour le protocole d'intervention en locaux occupés, zones sensibles et confinées</p> <p>Informent CASAS de tout dysfonctionnement urgent, dans les meilleurs délais possibles, pour lui permettre d'exercer les droits qu'elle détient en vertu du CREM</p>	<p>Formulent les demandes d'intervention pour des dysfonctionnements constatés, via le Portail SAMFM</p> <p>Alertent les établissements en cas de besoins urgents et/ou impactant la sécurité des personnes</p>

Introduction Les rôles de chacun et les complémentarités

	Titulaire du contrat CREM	CASAS	Etablissements	Utilisateurs
Demandes de travaux complémentaires	<p>Présente un devis dans un délais de 15 jours (ou informe le Maître d'Ouvrage de la nécessaire réalisation d'une étude approfondie dans un délai de 7 jours, avec remise de celle-ci au bout de 28 jours)</p> <p>Ce devis, ou cette étude approfondie, est accompagné d'un délai de réalisation fixé par le Titulaire lui-même.</p> <p>Le Titulaire a le droit de refuser de donner suite à des demandes de travaux nouveaux en phase exploitation</p> <p>Par exception, CASAS pourra toutefois faire réaliser par un prestataire de son choix, les travaux de modification nécessaire en cas de refus du groupement. Ces travaux seront alors effectués sous la seule responsabilité du Maître d'Ouvrage. Le Titulaire sera consulté sur les conséquences de ces stipulations sur l'exécution du Contrat, en particulier en ce qui concerne les sujets d'interface et le respect des engagements de performance prévus par le Contrat.</p>	<p>Sur la base de l'arbitrage du Comité de Suivi, rédige les FTM à transmettre au Groupement, s'assure de leur prise en compte et de leur suivi</p> <p>Chaque FTM validée fera l'objet d'un avenant au CREM soumis à l'approbation du CPG de Casas</p>	<p>Accompagnent les utilisateurs dans l'identification et la formulation du besoin</p> <p>Examinent, hiérarchisent, valident les demandes de travaux complémentaires en Comité de Suivi ou en GT travaux</p> <p>Identifient l'origine du financement des demandes</p>	<p>Formulent les besoins par le biais de la procédure ad-hoc et sous-couvert de la validation du Directeur de l'Unité</p>
Services	<p>Le CREM inclut quatre prestations de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des vitrages à plus de 3m et non accessibles - sûreté et sécurité incendie du site - traitement 4D (dératisation, etc..) - entretien des espaces verts 	<p>Assure ou fait assurer les prestations de services définies en annexe au CREM</p>	<p>Peuvent faire remonter à Casas des demandes d'évolution en fonction de l'utilisation du Campus et des adaptations nécessaires à l'activité</p>	
Vérifications réglementaires	<p>Levée des non conformités et prescriptions (bâtiments)</p>	<p>Vérifications périodiques réglementaires (bâtiments)</p>	<p>Vérifications périodiques réglementaires (équipements scientifiques)</p>	

Référents bâtiment sur l'intranet

Signalent tous les dysfonctionnement via système SamFM

Bâtiment F (ARS)		
Valérie LAVAL	ARS N0	Plateforme Réception - préparation végétaux (2)
Alicia NOLY	ARS N3	Locaux communs et plateforme qPCR
Guillaume LUCAS	ARS N3	Chambres climatiques C1
Justine VERGNE	ARS N3	Laboratoire Biologie moléculaire (1)
Anaïs PITARCH	ARS N3	Laboratoire Biologie moléculaire (2)
Audren JIQUEL	ARS N3	Laboratoires Microbiologie fongique (1)
Stéphanie LE PRIEUR	ARS N3	Laboratoires Microbiologie fongique (2)
Laetitia DUPONT	ARS N3	Espaces communs
Virginie BOUYJOU	ARS N3	Tertiaire BIOGER
Kaori SAKAI	ARS N4	Plateforme Cytologie
Laurent Gerard	ARS N4	Zone C1 et serres
Guillaume LUCAS	ARS N4	Zone C1 et serres
Anaïs LALEVE	ARS N4	Laboratoires Chimie et Biochimie (1)
Jena-Felix DALLERY	ARS N4	Laboratoires Chimie et Biochimie (2)
Tinh-Suong NGUYEN	ARS N4	Plateau L3 et C3
Virginie BOUYJOU	ARS N4	Tertiaire BIOGER
Sabine Fillinger	ARS3 + 4	ensemble de l'unité, en support

- 
- Arrivée successive dans le bâtiment F
 - Installation des bureaux, labos
 - Permanence à Grignon
 - Connaissance du campus et du fonctionnement
 - Observation des dysfonctionnements (bât, campus) => demandes de travaux
 - Programmation du redémarrage des expériences

Redémarrage des expériences

- Formation prévention obligatoire, contresignée par la direction
- Risques levés dans les zones concernés
- Equipements branchés & fonctionnels
- Elimination des déchets prévues
- Procédures de fonctionnement élaborées par responsables de pièces/zone

Etats des lieux au 22/11/2022

- Risques levés dans les zones concernés
 - Il reste:
 - Sorbonnes – en cours de certification post-travaux; verdict final le 9/12/22
 - L3/S3 – qualification post-déménagement 28-30/11/22; traitement de effluents chimique pas fonctionnel à ce jour!
 - Branchement des stations d'eau type II en cours?
 - Autre?
- Equipements branchés & fonctionnels
 - Toujours en attente (Epaurif, Noria, prestataire externe?): Machine à laver, PSM, Machine à glace etc.
- Elimination des déchets prévues
 - Poubelles des labos
 - Déchets chimiques et al.
- Procédures de fonctionnement élaborées par responsables de pièces/zone
 - À faire

Redémarrage des expériences fin novembre-début décembre

- Petit à petit possible (hors zone L3/S3)
- Voir avec les responsables des pièces/zone, avec les AP!
- Voir aussi avec la laverie – vaisselle, milieux, matériel: mettez la main à la pâte!
- Soyez indulgent, patient...! En s'y mettant tou.te.s ça finira par tourner rapidement.
- Prévenez la direction et Virginie, en cas de gros problème! Evitez les mails à tout BIOGER – rumeurs et mauvaises nouvelles zappent le moral des collègues.
- Il est temps de faire vivre quelques labos!

Autres points

- Investissements: CPER et unité.
- Surveillance -80°C, chambres climatiques et autres – astreintes
- Divers: stores – fermeture automatique
- Responsables pièces, appareils
- Prévention: RSST – bruit, lumière et démotivation
- Courrier des DU aux directions INRAE & AgroParisTech

Courrier DU-DG

En effet, **les infrastructures ne nous ont pas été livrées fonctionnelles** et ne le sont toujours pas sept mois après la réception des bâtiments.

Par ailleurs, les conditions du CREM rendent **très compliquée et chronophage la résolution de tout problème constaté sur l'installation** : ...nous déplorons le manque de communication en particulier du groupement et de CASAS.

Certains de nos personnels ne peuvent pas travailler, ou alors dans des conditions très insatisfaisantes ; les conditions de sécurité au travail ne sont pas encore garanties. Nos personnels souffrent de cette situation ..., mais elle génère **démotivation, stress et risques psycho-sociaux**.

Enfin, nous pensons que les **interactions entre les instances AgroParisTech et INRAE sont à améliorer** ; les modes de fonctionnement à homogénéiser et la reconnaissance de l'autre établissement à reconsidérer.

Ainsi, nous vous demandons quatre actions concrètes pour atténuer les tensions et pour fluidifier les processus:

1/ De tenir compte de cette situation difficile dans les dossiers individuels des personnels (évaluations, avancements & primes) [à minima de reconnaître personnellement la situation exceptionnellement difficile à laquelle ils sont confrontés]

2/ Des moyens humains, d'une part, pour renforcer les équipes projet INRAE/AgroParisTech afin de fluidifier les processus bâtimentaires et institutionnels avec des personnes ayant connaissance du projet et les compétences techniques nécessaires

3/ Des moyens financiers, d'autre part, en compensation des pertes et retards engendrés sur nos projets, afin de prolonger nos CDD, doctorants et post-doctorants.

4/ Que les deux établissements sous votre responsabilité fassent de vrais efforts pour homogénéiser les procédures (RH, informatiques, ...) afin de fluidifier le fonctionnement du site.

Autres points

- Conseil de gestion 29/11/2022 – fonctionnement des labos, ménage, semaine des 4 jours
- RH
 - Selma
 - Bruno – restitution de la comité d'enquête au conseil de gestion 29/11 à 11.30H
- Clôture du budget (commandes, notes de frais): 18/12/2022
- Point informatique
- Distribution du courrier décembre – volontaire?

- Visite des labos des autres unités et vice versa
- AG Science printemps 2023
- Repas de Noël 2022!!! – Où? Quand? Qui?

Questions – réponses